



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-95061>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **25-95061**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-140158

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 13/12/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Eaubonne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21950203600011

Ville : Eaubonne

Code postal : 95600

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 95

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : PRESTATIONS DE SERVICES DE TRAITEURS ET BOISSONS POUR LES RECEPTIONS ET REUNIONS DE TRAVAIL ORGANISEES PAR LA VILLE D'EAUBONNE

Code CPV principal - Descripteur principal : 55520000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La consultation a pour objet des prestations de services de traiteurs et boissons pour les réceptions et réunions de travail organisées par la ville d'Eaubonne. Le détail des prestations et leurs spécifications techniques est indiqué dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C. P.). La consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 2°) et R.2123-1 3°) du code de la commande publique. Les prestations sont décomposées en lots car leur objet permet l'identification de prestations distinctes conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique. Les prestations sont réparties en 4 lots distincts conclu sans montant minimum annuel de commande et avec un montant maximum annuel de commande fixé ci-dessous : Lot n°1 - Fourniture et livraison de sandwiches, salades, viennoiseries, mini-viennoiseries, tartelettes, tartes, plats individuels à réchauffer pour diverses manifestations et besoins ponctuels d'activité des services de la Ville d'Eaubonne : 20 000,00 euro(s) Lot n°2 -Fourniture et livraison de plateaux repas froid ou à réchauffer pour diverses manifestations et besoins ponctuels d'activité des services de la Ville d'Eaubonne : 20 000,00 euro(s) Lot n°3 -Prestations de traiteur pour

des cocktails de base à haut de gamme, cocktails déjeunatoires : 20 000,00 euro(s) Lot n°4 - Prestations de traiteur pour des buffets dinatoires et/ou déjeunatoires : 40 000,00 euro(s) La présente consultation donnera lieu pour chacun des lots à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire, à bon de commande, dont les prix seront ceux fixés au bordereau des prix unitaires (B.P.U.) et appliqués aux quantités réellement exécutées. Aucune variante, option, tranche ou PSE n'était autorisée ou demandée.

Critères d'attribution : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES Points /100 I : Prix des prestations apprécié en fonction du prix unitaire fixé au bordereau des prix unitaires et sur la base d'un devis quantitatif estimatif (DQE) masqué ne servant que de comparatif des offres. 45/100 La note des candidats sera calculée à l'aide de la formule suivante : Cotation du prix des prestations : le moins-disant recevra 45 points. Les autres offres seront notées ainsi avec N note du critère du prix : $N = 45 \times (\text{Offre la moins-disante} / \text{Offre du candidat})$. II : Valeur technique appréciée à partir des éléments de réponse aux sous-critères figurant ci-dessous et contenus notamment dans les cadres de réponse à fournir par les candidats : 40/100 Sous-critère n°1 - La dégustation des mets proposés en échantillons : 20/40 L'Acheteur jugera notamment : - La qualité des produits - La fraîcheur des produits - L'originalité des goûts - La présentation Sous-critère n° 2 - La gestion courante au regard des moyens humains et matériels proposés pour l'exécution des prestations : L'Acheteur jugera notamment : 10/40 - Le personnel mis à disposition (diplômes, expérience) - La qualité des moyens matériels outils mis à disposition - La diversité des animations pouvant être proposées le cas échéant (lots 3 et 4). - Les contrôles mis en place, hygiène, chaîne du froid ... Sous-critère n° 3 - Critères calendaires : 10/40 L'Acheteur jugera notamment : - Les délais des commandes : la capacité à respecter les délais d'urgences III : Développement durable et produits biologiques apprécié au regard des propositions de produits ayant des écolabels ou équivalent 15/100 L'Acheteur jugera notamment : - La priorité aux produits locaux, de saison, bio et/ou équitable, circuits courts, absence d'OGM. - L'utilisation d'une gamme de produits biodégradables et 100% compostables (plateaux repas en fibre végétale ou autre ...).

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

L'accord-cadre 2024-026 ayant pour objet les prestations de services de traiteurs et boissons pour les réceptions et réunions de travail organisées par la ville d'Eaubonne, Lot n°1 - Fourniture et livraison de sandwiches, salades, viennoiseries, mini-viennoiseries, tartelettes, tartes, plats individuels à réchauffer pour diverses manifestations et besoins ponctuels d'activité des services de la Ville d'Eaubonne et Lot n°3 - Prestations de traiteur pour des cocktails de base à haut de gamme, cocktails déjeunatoires ont été attribués à la société L'ENCAS GOURMAND TRAITEUR sise 8 Rue de l'Equerre - 95310 SAINT OUEN L'AUMONE, SIRET : 492 686 027 00011. Avec un montant maximum annuel de commande fixé à 20 000,00 euro(s) H.T. pour les 2 lots. L'accord-cadre 2024-026 ayant pour objet les prestations de services de traiteurs et boissons pour les réceptions et réunions de travail organisées par la ville d'Eaubonne, Lot n°2 - Fourniture et livraison de plateaux repas froid ou à réchauffer pour diverses manifestations et besoins ponctuels d'activité des services de la Ville d'Eaubonne a été attribué à la société FOOD VICTOR SURIN sise 60, Rue de la Bongarde - 92390 VILLENEUVE LA GARENNE, SIRET : 849 806 856 00019. L'accord-cadre 2024-026 ayant pour objet les prestations de services de traiteurs et boissons pour les réceptions et réunions de travail organisées par la ville d'Eaubonne, Lot n°4 - Prestations de traiteur pour des buffets dinatoires et/ou déjeunatoires a été attribué à la société FOOD VICTOR SURIN sise 60, Rue de la Bongarde - 92390 VILLENEUVE LA GARENNE, SIRET : 849 806 856 00019. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum annuel de commande et avec un montant maximum annuel de commande fixé à 40 000,00 euro(s) H.T.T. L'accord-cadre a pris effet à compter de sa date de notification à son titulaire, intervenue le 22 août 2025, et est conclu pour une période initiale d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement trois (3) fois, par période d'un an, sans que sa durée n'excède quatre (4) ans au total Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel, introduit avant la conclusion du contrat (voir art. L.551-1 et suivants du code de justice administrative) avant l'expiration du délai de Stand-Still éventuel, qui est de 11 jours

francs à compter de la date d'envoi de la décision de rejet (pour les consultations dans lesquelles son respect est obligatoire ou celles pour lesquelles l'Acheteur décide d'y recourir de manière facultative) ;
- Référé contractuel introduit après la conclusion du contrat (voir art. L.551-13 et suivants du code de justice administrative), dans les trente et un jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci ; - Recours pour excès de pouvoir contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de la réception de cette décision négative, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de Justice Administrative ; - Recours en contestation de validité du contrat, exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation (voir CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne, n°358994). En cas de litige et pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, le tribunal compétent auquel les candidats doivent s'adresser est le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise 2-4, boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex Téléphone : 01 30 17 34 00 Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/08/2025